

MÉMOIRE

du Regroupement des Femmes de la Côte-de-Gaspé
Centre de femmes de la MRC de la Côte-de-Gaspé

Déposé dans le cadre de la Commission parlementaire
sur le concept de l'égalité et de la politique en condition féminine

Décembre 2004

Mémoire

Commission parlementaire sur le concept de l'égalité et de la politique en condition féminine

Qui sommes-nous ?

Notre organisme porte le nom de Regroupement des Femmes de la Côte-de-Gaspé. Il s'agit d'un centre de femmes membre de l'R des centres de femmes du Québec qui regroupe 98 centres. De plus, nous sommes membres actives de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Nous existons depuis 1980, où des femmes du milieu ont uni leurs forces afin de défendre leurs droits. Tout au long des années, grâce à leur générosité et leur détermination, le centre de femmes s'est implanté solidement. Le centre est une ressource polyvalente avec une orientation féministe.

Nous avons trois volets d'action : les services individuels (écoute, aide directe, accompagnement, informations de toutes sortes), des activités éducatives (groupes d'échange et d'entraide, comité du journal, comité d'organisation d'activités, jasettes du midi, formations diverses) et finalement l'action collective ou citoyenne (tous ces gestes posés dans le but de faire changer des mentalités et des conditions de vie).

Depuis les dernières années, nous travaillons particulièrement à deux grandes priorités : les violences faites aux femmes et la pauvreté.

Notre territoire de MRC est immense ; il couvre une superficie de 4 402 kilomètres carrés avec une population essentiellement côtière au nombre de 18 565 personnes. Donc, des distances impressionnantes à franchir pour une population dissiminée dans des villages tout au long de la côte.

Introduction

Nous sommes conscientes qu'au cours des trente dernières années, les Québécoises ont fait un long chemin vers l'égalité. Le vie quotidienne dans un centre de femmes nous amène toutefois à nous confronter aux résistances persistantes dans notre société. Pour nous, parler d'égalité avec les femmes en difficulté que nous rencontrons peut paraître quelquefois, totalement virtuel. De nombreuses luttes restent à faire pour transformer les conditions de vie des femmes ; nous sommes témoins de

situations de violence sordide, de meurtres, de pauvreté, de tentatives suicidaires et d'isolement qui rend malade.

Parler d'égalité...d'accord. Il nous est toutefois inconcevable de parler de politique de l'égalité sans qu'il y ait également une politique en condition féminine. En effet, nous estimons que les femmes ont fait des avancées grâce à une politique en condition féminine ; que cette dernière donne une «prise» et aux femmes «terrain» dont nous sommes, mais aussi aux femmes en politique active qui tentent, tant bien que mal, à transformer les «ratés» structurels de l'organisation sociale.

Il est vrai que nos conditions au Québec sont excellentes comparativement à celles d'autres femmes dans le monde. Nous pouvons en être fières. Ce n'est pas un cadeau que nous avons reçu mais bien le fruit d'ardentes luttes menées à bout de bras. Ce sont les femmes des groupes féministes, les madames «tout l'monde» qui en ont eu assez de la violence conjugale et institutionnelle qui ont contribué aux changements.

Mais, nous croyons aussi que la société québécoise ne vit pas en vase clos et que l'extrême pauvreté des femmes d'ailleurs nous rattrape. Sur le marché, nous menons une compétition avec des entreprises multi ou trans-nationales, qui font des affaires à coût réduit, dans des pays où les normes, à tous égards, sont facilement contournables ; ces entreprises sans scrupules donnent des salaires de misère aux travailleuses et aux travailleurs ; chez nous, les conséquences de cette réalité entraînent une dégradation des conditions de travail et une précarité grandissante. Voilà, pour nous l'effet des vases communicants.

Nous croyons donc qu'il est nécessaire, non seulement de maintenir, mais de bonifier une politique en condition féminine basée sur l'approche systémique, sur une reconnaissance d'une discrimination basée sur le sexe ; de plus, de mettre sur pied une politique sur l'égalité mettant de l'avant une approche hommes-femmes vers une transformation de rapports égaux.

La persistance des inégalités

Sans minimiser les avancées importantes des femmes «en général» dans plusieurs domaines, nous considérons être en quelque sorte *victimes* de notre succès car le rattrapage que nous avons fait semble rapide et donne l'illusion que tout est réglé.

Des inégalités fondamentales demeurent. En voici des exemples :

- ➡ écarts entre les revenus individuels des hommes et ceux des femmes ; en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, les femmes ont un revenu équivalant à 80% de celui des Québécoises et à 67% du revenu moyen des hommes de la région. Considérant que les hommes de la région ont le plus bas revenu d'emploi au Québec (revenu correspondant à 76% de celui de leurs homologues du Québec), il n'est pas difficile d'imaginer l'écart plus marqué en ce qui concerne les revenus d'emploi ;
- ➡ en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, 8,4% des femmes ne touchent aucun revenu, alors que c'est le cas de 5% d'hommes de la région et de 7,1% des Québécoises ;
- ➡ parmi les gaspésiennes qui touchent un revenu, 64,5% reçoivent moins de 20 000\$ par année, comparativement à 54,4% des Québécoises ;
- ➡ les femmes sont sous-représentées dans les lieux de pouvoir et leur situation ne s'est pas améliorée ces dernières années ;
- ➡ le taux de victimisation de violence conjugale chez les femmes s'élevait à 441 victimes sur 100 000 habitants, un taux légèrement plus élevé que chez les Québécoises (430,8) et six fois plus élevé que chez les hommes de la région (69 p.100 000).

Deux politiques ; pourquoi pas ?

UNE POLITIQUE EN CONDITION FÉMININE

En regard d'une politique en condition féminine notre position est la suivante : le maintien et la bonification d'une politique en condition féminine basée sur l'**approche systémique**.

À notre avis, le concept de l'égalité hommes-femmes doit être considéré en étant lié à la discrimination systémique et au patriarcat ce qui permet de démontrer que la discrimination en raison du sexe vise essentiellement les femmes. Lorsque l'égalité hommes-femmes est présentée dans une perspective de symétrie, on a tendance à vouloir obtenir un traitement identique, un nombre identique, des tâches identiques et de considérer «le vécu» des femmes et des hommes sur le même registre. On peut alors glisser rapidement à des conclusions symétriques du type «les femmes sont aussi violentes que les hommes». De plus, la notion de symétrie minimise ou remet dans l'ombre la réalité historique du patriarcat et du

sexisme qui ont systématisé une discrimination en faveur des hommes au désavantage des femmes.

Une politique en condition féminine agit directement sur les discriminations. Ces trente dernières années, les progrès ont été marquants. Le travail n'est pas terminé afin d'obtenir l'égalité de fait. Nous dirions même que la politique vient à peine de commencer à donner des résultats concrets dans les diverses régions du Québec. Pourquoi changer ce qui fait ses preuves et va bien ? Il nous importe donc de maintenir les missions distinctes et les structures respectives du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine.

Une politique en condition féminine porte un regard d'ensemble sur la situation des femmes et oriente la politique du gouvernement en matière d'égalité des sexes. En améliorant les conditions de vie des femmes, les conditions de vie pour l'ensemble (enfants, membres de la famille, communauté) s'améliorent. De plus, il est urgent de prendre en compte les réalités des femmes autochtones, des femmes handicapées, des femmes des minorités visibles.

Nous reprenons les enjeux soulevés par le Groupe des 13 :

1. **La reconnaissance du travail des femmes** (emploi et travail invisible) : application de l'équité salariale, amélioration des conditions de travail des emplois féminins, meilleur financement des organismes communautaires, meilleure représentation des femmes dans les instances de développement régional et local.
2. **L'autonomie et la sécurité économique des femmes** : précarité de l'emploi, concentration dans les ghettos d'emplois, salaire inférieur, protections sociales minimales ou absentes, assurance parentale pour toutes.
3. **Les violences faites aux femmes** : améliorer la protection des victimes, l'accès à la justice, l'accès au logement et l'accès au soutien moral ; pénurie des ressources pour les femmes autochtones, vulnérabilité plus grande pour les aînées, les femmes handicapées, les femmes immigrantes, les jeunes femmes, les femmes non-syndiquées.
4. **La représentation des femmes** dans les institutions politiques et les structures décisionnelles au plan régional et local : sous-représentation des femmes, mesures incitatives pour atteindre l'égalité hommes-femmes dans les structures.

UNE POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES AVEC LES HOMMES

Les femmes et les hommes doivent agir de façon commune sur les obstacles persistants. des mesures concrètes, à l'intérieur même de chacun des ministères doivent être entreprises en vue de l'égalité.

À notre avis, l'analyse différenciée selon les sexes est un des outils nécessaires afin de déterminer les mesures. Cette analyse doit se faire dans les règles de l'art. Elle doit permettre le portrait adéquat d'une situation, et son analyse quant à elle doit permettre de bien identifier les problèmes ce qui débouche sur les bonnes solutions.

Une politique de l'égalité des femmes avec les hommes doit viser à :

1. **Favoriser la transformation des rôles sociaux** par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires.

Il s'agit essentiellement de changer les mentalités et de favoriser une réelle compréhension des rapports égalitaires hommes-femmes. C'est un travail qui nécessite la collaboration et des femmes et des hommes, jeunes comme plus âgés. À notre avis, des campagnes de sensibilisation doivent être mises sur pied et les messages repris par les institutions (écoles, milieux de travail, etc.).

2. **Assurer l'ancrage de l'égalité** entre les femmes et les hommes au sein du Gouvernement.

De concert avec la politique en condition féminine, l'appareil gouvernemental doit être mis à contribution. À l'instar de l'ensemble des groupes de femmes au Québec, nous souhaitons le retour du Secrétariat à la condition féminine à son ancienne structure : un canal direct avec une sous-ministre directement rattachée à la Ministre en condition féminine. Les liens dans les ministères clés comme la santé et les services sociaux, l'emploi et la famille, le développement régional seraient assurés par des répondantes en condition féminine.

Conclusion

Nous terminerons en soulignant l'apport positif et significatif du féminisme dans la société québécoise. Il a d'abord permis aux femmes de briser leur isolement, de participer au développement communautaire, d'exercer leur pouvoir citoyennes, de trouver des emplois qualifiants. Il a permis le rattrapage des femmes dans différents domaines et secteurs pour qu'elles soient considérées et traitées à égalité par rapport aux hommes et aussi, par rapport aux femmes entre elles.

Maintenir le Secrétariat à la condition féminine, le Conseil du statut de la femme et ses bureaux régionaux (et son autonomie) est toujours pertinent pour franchir le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait.

Les groupes de femmes de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, après échange sur le maintien du CSF, en sont venus à l'idée suivante : nous changerions l'appellation actuelle pour la suivante, le **Conseil des Femmes du Québec**.

Regroupement des femmes de la Côte-de-Gaspé
1-189 rue Jacques-Cartier
Gaspé, (Québec)
G4X 2P8
Téléphone : (418) 368-1929
Télécopieur : (418) 368-6697
femgaspe@globetrotter.net